

# le mag<sup>de</sup> L'ÉNERGIE

PRINTEMPS 2023 | **AGIR, NE PAS SUBIR** | 341

**POUVOIR D'ACHAT :**

**SALAIRES  
À DÉCOUVERT**

**DOSSIER • p. 05**

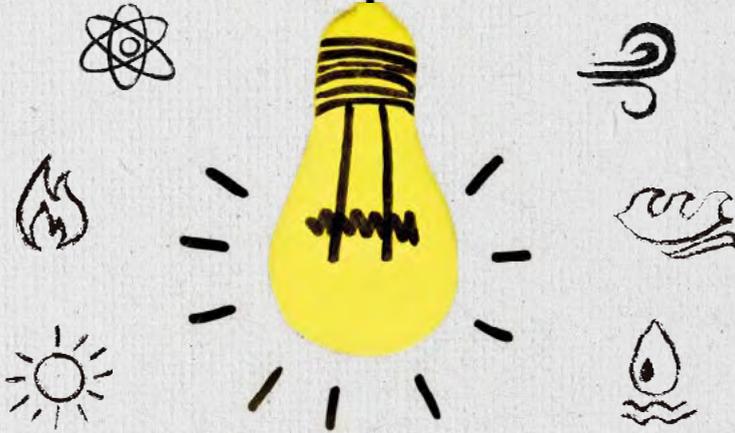
**Baisse du pouvoir d'achat,  
un seul remède :  
l'augmentation des salaires !**

**FORUM • p. 19**

**Réforme des retraites :  
une mise en danger de la démocratie**



**CNE**  
Conseil National de l'Énergie



## REJOIGNEZ LE CONSEIL NATIONAL DE L'ÉNERGIE !

**Le Conseil National de l'Énergie (CNE) appelle à un changement de cap de la politique énergétique actuelle, pour réinstaurer un véritable service public de l'électricité.**

Son caractère inédit consiste à réunir la pluralité des acteurs, qu'ils soient élus, syndicalistes, institutionnels, experts, citoyens ou associatifs pour échanger et construire cette démarche, plus que jamais nécessaire, pour une énergie publique.

Cette démarche, initiée par les représentants du personnel au sein des Comités Sociaux et Économiques Centraux (CSEC) d'EDF et d'Enedis, porte une idée forte : celle d'un service public de l'électricité unifié et renforcé garant d'une énergie accessible en permanence et s'inscrivant dans le double impératif d'une société post-carbone et d'un pays indépendant énergétiquement.

**Pour rejoindre le CNE, c'est par ici :**

[www.conseil-national-energie.fr](http://www.conseil-national-energie.fr)



*Construire l'énergie publique de demain*



Comité Social et Économique Central d'EDF SA

## Le mois de Mai : «le temps des cerises»

**Il est là le joli mois de mai, celui qui fleurit et remplit de vie nos villes et nos campagnes, pour autant les combats que nous menons exigent de notre part de ne pas se laisser endormir par cette douceur printanière.**

Plus que jamais, il faut tenir «la garde haute» vis-à-vis du camp de ceux qui, dans un appétit insatiable, poursuivent leurs œuvres de destruction de la Protection sociale collective, de nos retraites, de nos garanties collectives, de nos salaires...

Non, nous ne jouons pas les commentateurs éternels insatisfaits. En ce mois de Mai, il faut poursuivre les batailles. La première des batailles, «la mère des batailles» comme le souligne Frédéric SOUILLOT Secrétaire Général de la Confédération FO, c'est celle des Retraites. Cette loi promulguée réglementairement, mais d'une façon antidémocratique FO Énergie la combat, exige son retrait, son abrogation à double titre. Parce que les Électriciens et Gaziers vont «prendre deux ans ferme» comme tout le monde, mais qu'en plus elle porte la fin de notre Régime Spécial de Retraite et, en filigrane, l'espoir pour ses détracteurs de porter un coup fatal au Statut National des Électriciens et Gaziers.

Cette bataille ne nous fait pas oublier une autre à laquelle chacune et chacun est confronté chaque jour un peu plus : celle du pouvoir d'achat. Un pouvoir d'achat qui est rogné, autant par un système de classification et de rémunération dévoyé par les employeurs que par une inflation officiellement limitée à moins de 6%, mais qui à la caisse du supermarché, se rapproche plus des +15% d'augmentation, fruit d'un deal entre «producteurs» et «grandes distributions».

Et bien entendu, nous sommes tant au niveau fédéral que dans les services, exploitations, usines... dans la bataille du quotidien. Celle de la reconnaissance professionnelle, celle de la santé et de la sécurité, l'accompagnement quotidien des «accidentés» de la vie, de celles et ceux qui sont en souffrance...

***Oui Agir, pour que vous ne subissiez pas, pour que nous ne régressions pas, mais au contraire pour conquérir des droits nouveaux.***

**Alain ANDRÉ**  
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



# LE MAG DE L'ÉNERGIE - N° 341

# sommaire



SIÈGE :  
60 rue Vergniaud  
75013 Paris  
01 44 16 86 20

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

[secteur.communication@fnem-fo.org](mailto:secteur.communication@fnem-fo.org)

N° ISSN : 0153-7865

fiches pratiques P. 15

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
Alain ANDRÉ

ÉQUIPE DE RÉDACTION  
Serge GIANORSI  
Jésus HERNANDEZ  
Jean LE CONTE  
Maxime ROYER

PHOTOS  
Médiathèque FO Énergie et Mines  
Adobe Stock

CONCEPTION GRAPHIQUE  
ET IMPRESSION  
Compedit Beauregard  
ZI Beauregard - BP 39  
61600 La Ferté-Macé  
02 33 37 08 33



P.05

- > Baisse du pouvoir d'achat  
Un seul remède :  
l'augmentation des salaires !

dossier

entreprises en brèves

- > GRT Gaz : Une situation explosive
- > EDF : FO demande le respect des engagements pris !
- > ENGIE SA : Intéressement 2022
- > GRDF : Garantir l'avenir !
- > ENEDIS : Fer de lance de la mobilisation contre la réforme des retraites
- > RTE : Valorisation des parcours et des compétences

P.13

fo cadres

- > La santé des salariés reste très dégradée

P.15

- > Comment renouveler une ordonnance sans consultation médicale ?
- > Remplir une Feuille de Soins papier : ce qu'il faut savoir
- > Mes activités de CMCAS
- > Vous êtes nouvellement embauché ? Comment bénéficier des activités sociales des IEG ?

fiches pratiques

forum

- > Réforme des retraites. Une mise en danger de la démocratie
- > Projet de fusion de l'ASN et de l'IRSN
- > La Fondation du Groupe EDF C'est quoi ?
- > Anniversaire de la nationalisation Les électriciens et gaziers refusent le cadeau du Gouvernement
- > Décarbonisation de l'énergie L'UE se trompe encore d'objectifs
- > Fin des TRV Gaz

P.19

passion service public

P.27

- > Notre administrateur André LEBROT, nouveau vice-président de la CNIEG
- > Vous êtes proche de la retraite, ce message vous concerne...

P.30  
brèves

- > Restauration méridienne. Vous souhaitez des évolutions !
- > Comité Fédéral National FOEM
- > FO agit pour l'emploi
- > Les 6 KM pour l'eau. FO dit banco !
- > Assurance chômage
- > Réforme du marché de l'électricité



## Baisse du pouvoir d'achat Un seul remède : l'augmentation des salaires !

---

Le projet de réforme des retraites a éclipsé une problématique qui impacte tous les Français au quotidien : **LA BAISSÉ DE LEUR POUVOIR D'ACHAT.**

L'inflation a un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages puisque son évolution se mesure en comparant l'évolution des revenus par rapport à celle des prix : si les revenus augmentent plus vite que le niveau général des prix, il y a hausse du pouvoir d'achat, à l'inverse, il y a baisse.

Depuis 2022, l'inflation a atteint son niveau le plus élevé depuis plus de quinze ans. Cette hausse tend à s'installer durablement et provoque une hausse des prix à la consommation dans l'alimentaire, mais pas que...

Face à cette augmentation des prix dans l'alimentaire, et ce malgré les négociations

entre les grandes surfaces et leurs fournisseurs de l'agro-industrie, les prix en rayon ne font qu'augmenter. Les causes sont multiples : augmentation des coûts de production, des matières premières agricoles, des coûts d'exploitation des magasins dus à la hausse des prix de l'énergie.

Selon l'Inspection Générale des Finances<sup>1</sup>, la hausse des prix alimentaires s'est poursuivie au-delà de l'été 2022 et atteint 14,5 % sur un an en février 2023, avec une forte hétérogénéité selon les produits : + 37 % pour le sucre, + 56 % pour l'huile, + 20 % pour les pâtes, + 15 % pour le café. La hausse des prix touche également d'autres produits,

en mars, les hausses les plus fortes touchent les viandes surgelées (+ 31,6 % par rapport à mars 2022), les mouchoirs en papier (+ 30,4 %), les conserves à base de pâtes (+ 30,3 %), le papier toilette (+ 27,4 %) et la moutarde (+ 27,3 %). Le prix des produits hygiéniques explosent aussi et selon l'Ifop<sup>3</sup> « **34 % des Français déclarent devoir limiter la consommation de certains produits d'hygiène de base, faute de moyens**, concrètement 6 millions de Français renoncent à l'achat de déodorant, 4 millions se privent de shampoing et 3,5 millions manquent de dentifrice », révèle l'étude.

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive et le résultat sur les tickets de caisse est loin d'être neutre pour les ménages et synonyme de précarité pour les plus défavorisés.

Au niveau de l'énergie, selon le ministère de la Transition écologique, alors que le gazole poursuit sa tendance à la baisse

tout en restant à un niveau très supérieur avant l'explosion de l'inflation, l'essence elle, continue d'augmenter légèrement, avec le SP98 qui dépasse désormais les 2 euros<sup>2</sup>. Depuis 2022, l'État tente désespérément de limiter l'impact de cette hausse des prix des carburants pour les Français par les aides octroyées. Total Énergies de son côté s'est engagé à limiter les prix de leurs carburants à 1,99 € le litre. Au-delà du coût global de ces aides pour l'État qui avoisinerait les 7,5 milliards d'euros et de la limite des prix d'un groupe pétrolier, on ne peut que constater que les prix ne baissent pas voire repartent à la hausse.

Les transports en commun sont également impactés. Dans beaucoup de régions, les prix sont revus à la hausse et pour certaines d'entre elles, celle-ci est non négligeable malgré le dispositif d'aide exceptionnelle de 100 millions d'euros octroyé par l'État pour les métropoles





“  
**34 % des Français  
déclarent devoir limiter  
la consommation de certains  
produits d'hygiène de base,  
faute de moyens...**

”

et intercommunalités hors Île-de-France. À Paris, le Pass Navigo mensuel est passé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 84,10 €, soit une hausse de près de 10 €. Dans les autres régions de France, les augmentations varient mais ont néanmoins un impact non négligeable sur le pouvoir d'achat des voyageurs.

D'autres secteurs sont aussi touchés tels que les produits d'équipement de la maison (petit et gros électroménager, high-tech) du fait de pénuries de pièces liées au coût du transport maritime et à la désorganisation qui prévaut en Chine du fait de la gestion hasardeuse de la pandémie par le Gouvernement, les services (assureurs, opérateurs TV ou Internet) et la hausse se propage désormais aux loyers malgré la mise en place du «bouclier loyer».

Dans ce contexte, le Gouvernement essaie de limiter la casse par le «quoi qu'il en coûte» activé lors de la crise Covid (mise en place d'aides telles que le fonds de solidarité, activité partielle, prêts garantis par l'État...) et qui a muté ensuite vers un plan

de soutien au pouvoir d'achat. **Chacun peut constater que cette approche ne répond pas à la problématique des Français qui voient leur pouvoir d'achat continuer à fondre comme neige au soleil.** Sur le plan économique, on ne peut que s'interroger de l'impact du «quoi qu'il en coûte» sur l'endettement de la France alors que dans un même temps le Gouvernement argumente sa réforme des retraites notamment par un objectif de réduction des dépenses publiques...

L'autre paramètre à prendre en compte au sujet de la perte du pouvoir concerne les salaires.

Même si en 2022, l'on a pu constater une augmentation moyenne des salaires supérieure aux années précédentes, il n'en demeure pas moins que celle-ci ne suffit pas à pallier l'inflation. D'une part, compte tenu des augmentations de salaire des années précédentes qui étaient bien en deçà de l'inflation mais surtout, d'autre part, car le niveau de l'inflation de 2022 s'est installé durablement.



Le Gouvernement lui-même, par la voix de son ministre de l'Intérieur, a reconnu que l'augmentation des salaires était un problème pour lequel il indiquait : *« Je crois que ce qui est inquiétant avec l'augmentation des prix, ce n'est pas tellement qu'ils augmentent [...], c'est que les salaires n'augmentent pas »*, celui-ci a d'ailleurs précisé *« il faut augmenter vite la répartition entre le capital et le travail »*, et qu'il est indispensable que *« les profits d'une entreprise puissent profiter à nos concitoyens »*... Si même le Gouvernement le dit !

Compte tenu de cette inflation insupportable, FO revendique l'augmentation des salaires et traitements (...), des retraites, pensions, allocations, minima sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. La hausse du SMIC de près de 2 % en mai 2023 qui correspond au seul effet du mécanisme d'ajustement automatique du salaire minimum sur l'inflation est insuffisante et ne répond pas à l'urgence de la situation. Il faut un coup de pouce significatif pour le porter à 80 % du salaire médian.

Au niveau des entreprises la Première ministre, Élisabeth BORNE, a appelé les entreprises à renégocier au plus vite les

grilles salariales pour éviter que la revalorisation du SMIC n'entraîne un tassement des premiers niveaux de salaire. Pourtant, les retours des premières négociations de 2023 portant sur les augmentations de salaire sont nettement en dessous du niveau de l'inflation, excepté lorsqu'un rapport de force accompagne ces négociations.

Face à la flambée des prix, il est donc urgent d'augmenter les salaires et les négociations salariales en 2023 au niveau de la Branche des Industries Électriques et Gazières et au sein des entreprises qui la composent devront répondre à ce contexte inflationniste néfaste pour le pouvoir d'achat des salariés.



1. Mise à jour des constats relatifs à la hausse des prix des produits alimentaires — IGF (mars 2023)



2. <https://infogram.com/prix-carburants-depuis-janvier-2023-1ho16vok7qoq84n>



3. <https://www.donsolidaires.fr/3eme-barometre-hygiene-precarite-en-france-mars-2023>

## GRT Gaz Une situation explosive

La réforme R24 déployée depuis le 1<sup>er</sup> janvier produit des effets déléterés. Si certains secteurs ont été peu impactés, à d'autres endroits les salariés sont quasiment livrés à eux-mêmes, d'autres se voient pressés de quitter leur poste identifié en « Etex », quand d'autres encore ont leur poste supprimé et se voient confier des « missions » qui n'occupent qu'une toute petite partie de leur temps.

Si certaines OS ont refusé la négociation d'accord social, FO est restée autour de la table pour ne pas laisser au milieu du gué les agents et éviter que les situations ne dégèrent.

## EDF FO demande le respect des engagements pris !

Certaines directions d'EDF semblent vouloir imposer leur interprétation de l'accord sur les mesures salariales individuelles 2023... Une lecture qui ne va pas dans le sens de l'intérêt des personnels repoussant la date d'effet des reclassements effectués...

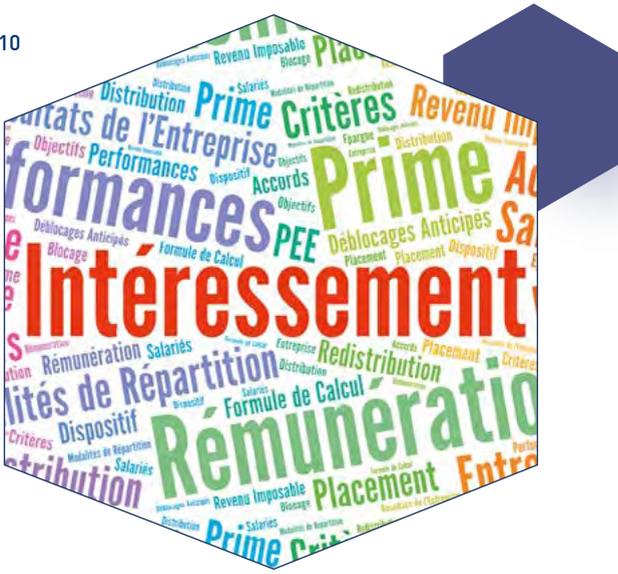
Pour FO, signataire de cet accord, cela est inacceptable.

Nos représentants ont contesté cette non-application de l'accord auprès de la DRH Groupe, des Directions métiers et au sein des Commissions Secondaires.

Une action juridique a également été décidée et sera poursuivie si la direction s'entêtait à ne pas respecter l'accord.

Un épisode mal venu avant les négociations à venir pour la mise en place des mesures compensatoires aux effets de l'inflation en cours et à venir sur l'année 2023...





## Intéressement 2022 à ENGIE SA

**7,5 % des rémunérations principales distribuables avec la surperformance de 0,5 % atteinte pour la 2<sup>e</sup> année consécutive. L'intéressement moyen est de 4230 € (en hausse de 117 € par rapport à 2021) avec toujours la possibilité d'aller chercher 2115 € d'abondement pour 1700 € de l'intéressement placé.**

FO Énergie regrette que la Direction ait refusé la demande, faite en CSE Central par nos élus, de doubler les montants d'abondement pour 2023.

Il s'agissait d'anticiper de 16 mois l'obligation qui sera faite de prendre en compte les résultats exceptionnels dans les dispositifs d'intéressement/abondement (Article 9 de l'ANI sur le partage de la valeur dont FO est signataire).

Une croissance organique de 43 % pour un EBIT à 9 milliards d'euros est tout sauf un résultat financier classique, mais la Direction ne l'entend *a priori* pas de cette oreille...

Cet abondement additionnel pour les salariés d'ENGIE SA aurait représenté un montant d'environ 10 M€, à des années-lumière des 3,4 milliards d'euros que coûtera le dividende versé en 2023 à 1,4 € par action.

## GRDF Garantir l'avenir !

L'avenir de GRDF, filiale de distribution de gaz naturel d'Engie, préoccupe FO. Les politiques de libéralisation et de privatisation des services publics menacent l'avenir de l'entreprise, ainsi que les emplois et les conditions de travail des salariés. FO estime que GRDF doit redevenir une entreprise publique, garantissant une distribution efficace et accessible du gaz, ainsi que des emplois de qualité pour ses salariés.

L'avenir de GRDF passe également par la transition énergétique, avec une montée en puissance des énergies renouvelables et la mise en place de nouvelles technologies telles que le Biométhane et l'Hydrogène.

“

**FO se mobilise pour défendre les salariés de GRDF et exige des mesures pour assurer l'avenir de l'entreprise dans un cadre public, solidaire et respectueux de l'environnement.**

”

ANT. Abdication, déc  
1. AVENIR [avnir]  
advenir « à venir ».  
Demain, futur, lend  
prochain. V. Bient  
(Cf. Un jour). P  
Calculs, projets  
meilleurs), Per  
meilleur (divi



## ENEDIS Fer de lance de la mobilisation contre la réforme des retraites

**Avec des taux de grévistes allant de 35 % à 65 % selon les journées de mobilisation, avec des actions locales sur la durée et sur l'ensemble du territoire, les agents d'Enedis ont clairement exprimé leur opposition à la réforme.**

Malgré la promulgation de la loi, notre détermination reste entière à obtenir son retrait.

Les militants FO Énergie et Mines ont été en première ligne pendant toutes ces semaines de lutte dans les cortèges ou les piquets de grève.

## RTE Valorisation des parcours et des compétences

**FO a demandé l'ouverture d'une négociation sur la valorisation des parcours et des compétences des agents en Exécution et Maîtrise à RTE.** Il s'agit pour FO d'obtenir de nouveaux leviers garantissant une meilleure reconnaissance pour ces deux collègues. FO portera dans cette négociation plusieurs revendications très attendues des agents.

Pour FO, il s'agit de rééquilibrer les dispositifs entre les collègues, l'accord signé en 2022 sur le Forfait Jour ayant concerné essentiellement les Cadres. Cette négociation devrait s'ouvrir fin avril pour se terminer en juin.



**AGENTS  
DU SERVICE PUBLIC**

**DÉCOUVREZ  
NOS ASSURANCES  
ADAPTÉES  
À VOS BESOINS.**

**REJOIGNEZ NOS PLUS DE  
3,5 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES**



**ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF**  
**ASSURÉMENT HUMAIN**



## La santé des salariés reste très dégradée

**La santé au travail ne s'améliore pas depuis la fin de la pandémie. Plus de 4 salariés sur 10 déclarent être en situation de « détresse psychologique » dans le 11<sup>e</sup> baromètre social du cabinet Empreinte Humaine, c'est 3 points de plus que lors de la dernière étude en juin 2022. Pour un tiers d'entre eux, la crise sanitaire joue encore sur leur niveau de fatigue.**

14 % des salariés interrogés depuis mars 2020 font état d'un niveau de « 36 mois de détresse élevée ». En France, plus d'un quart des salariés sont en *burn-out*, ce qui représente environ 2 millions de personnes, dont 10 % en *burn-out* sévère. Même si ce taux a diminué de 6 points, il reste 2 fois plus élevé qu'avant 2020 et un des plus élevés d'Europe. Les populations les plus exposées sont les femmes (49 %), les jeunes de moins de 29 ans (55 %) et les managers à 44 %.

Pour les trois quarts des salariés, leur état de santé psychologique et physique

est lié totalement ou partiellement au travail. Ils sont 4 sur 10 à se dire épuisés au travail et dans la même proportion à être tentés de quitter leur entreprise.

Repousser l'âge de départ à la retraite dans ces conditions de travail déjà trop dégradées joue sur l'état de santé des salariés après 60 ans. Ils se retrouvent plus souvent en arrêt maladie, depuis la réforme de 2010 on observe une hausse de 1,7 % selon une étude CNAM CEET. 7 salariés sur 10 craignent de ne pas pouvoir tenir jusqu'au

départ en retraite à cause de leur état de santé et indiquent que travailler plus longtemps les angoisse. 9 sur 10 estiment que les conditions de travail doivent être améliorées.

Cela conforte FO dans la bataille menée contre la réforme des retraites et nous engage également à continuer de convaincre les entreprises de rechercher des solutions pour réellement améliorer les conditions de travail.



# Votre organisation syndicale (👤) nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions  
pour vous et votre famille :  
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde  
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,  
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



## Comment renouveler une ordonnance sans consultation médicale ?

Depuis le passage de la pandémie, les règles de délivrance des médicaments sans renouvellement d'ordonnance ont été assouplies.

Ceci concerne notamment les traitements de maladies chroniques ou les contraceptifs oraux dont l'ordonnance serait expirée. Dans ce cas, vous devez suivre un traitement depuis au moins 3 mois, dont l'interruption pourrait nuire à son état de santé.

En vous remettant les médicaments, votre pharmacien doit mentionner sur l'ancienne ordonnance la date de délivrance, apposer le cachet de son officine, noter le nombre de boîtes délivrées, et informer le médecin qui a fait la prescription initiale. Il ne délivrera qu'une boîte par médicament.

**Conseil FO :** effectuez de préférence ces renouvellements dans votre pharmacie habituelle car un pharmacien est libre de refuser.

Le renouvellement d'ordonnance par un médecin autre que votre médecin traitant peut s'effectuer via la téléconsultation. Mais il faut justifier de trois situations, qui peuvent se cumuler :

- Votre praticien n'est pas disponible immédiatement.

- Vous ne disposez plus d'un traitement pour votre maladie chronique.

- Vous avez épuisé tous les renouvellements possibles.

Vous pouvez obtenir un renouvellement d'ordonnance par téléconsultation, uniquement si votre praticien propose cette prestation. Alors, le renouvellement est encadré par des règles strictes :

- Le renouvellement se limite à un mois de traitement renouvelable, pour 3 mois au maximum\*.

- La prescription de certains médicaments est interdite, à savoir des médicaments dits à risque, comme les antalgiques de palier 3.

- La présentation d'une ancienne ordonnance est indispensable.

**À savoir :** il vous sera possible de renouveler votre traitement sans présentation de votre carte vitale. Mais dans ce cas, le tiers payant ne pourra s'effectuer. La présentation de votre carte facilite le renouvellement. En effet, le pharmacien pourra consulter l'ensemble des prescriptions et des délivrances antérieures.

\*Sauf pour la pilule contraceptive, dont le renouvellement ne peut excéder 6 mois.

**Bon à savoir :** vous disposez d'un délai de deux ans pour demander à la Camieg le remboursement de vos soins médicaux.



# Remplir une Feuille de Soins papier : ce qu'il faut savoir

Votre Feuille de Soins (FS) prouve la réalité des dépenses médicales que vous avez effectuées. Ce formulaire est donc indispensable pour votre remboursement.

Il existe deux types de Feuilles de Soins, la **FS électronique**, en lien avec votre carte vitale, et la **FS papier**.

Dans le cas d'une **FS papier**, il faut la remplir comme suit :

Vous êtes l'assuré(e) et recevez les soins	Si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)
<p><b>Il vous suffit alors d'indiquer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• votre numéro de Sécurité sociale,</li> <li>• votre nom et votre prénom,</li> <li>• l'âge,</li> </ul> <p>ce qui peut être important en cas d'ordonnance pour un enfant, et de signer le document.</p>	<p><b>Dans la partie « personne recevant les soins » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et prénom.</li> <li>• Numéro de Sécurité sociale, s'il y a lieu de le faire.</li> <li>• Date de naissance.</li> </ul> <p><b>Dans la partie « assuré » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nom et prénom de l'assuré(e).</li> <li>• Son adresse.</li> <li>• Son numéro de Sécurité sociale.</li> </ul>

Une fois remplie, et si vous êtes couvert par la CAMIEG pour le Régime Obligatoire (RO) et le Régime Complémentaire (RC), **la FS papier peut être envoyée par courrier à la CAMIEG. Il est conseillé de garder une copie de votre envoi.**

**En revanche, si vous êtes bénéficiaire du RC seul, vos feuilles de soins seront à envoyer à votre organisme gérant votre régime de base (CPAM ou MSA).**



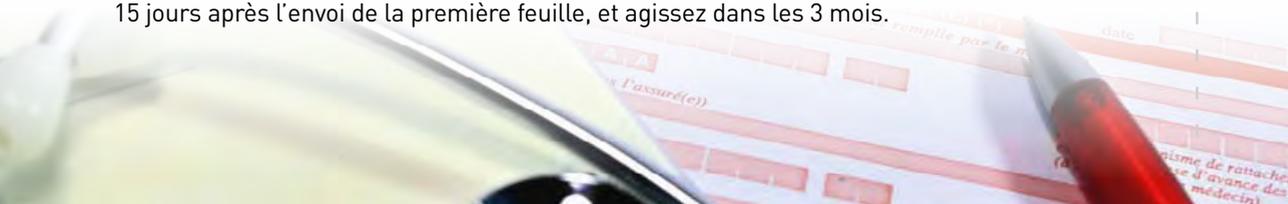
Attention

**Si la mention « ces informations ont été transmises à votre organisme complémentaire » n'apparaît pas** sur votre décompte, transmettez-le à la : CAMIEG, accompagné de la facture acquittée ou de la copie de la FS papier, si besoin.

Les délais de remboursement varient selon la méthode employée :

- En une semaine avec la carte vitale.
- Sans la carte vitale, pour une indication plus précise du délai de traitement estimé de vos frais médicaux, rendez-vous sur votre compte ameli.

Enfin, si vous avez perdu votre Feuille de Soins, contactez le médecin à l'origine de ce document pour lui demander un duplicata. Pour faire cette demande de duplicata, attendez au moins 15 jours après l'envoi de la première feuille, et agissez dans les 3 mois.



## fiches pratiques



N'hésitez pas à consulter les fiches et les guides pratiques sur notre site : [www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

Pour toute demande d'information, rapprochez-vous de votre représentant local FO



## Mes activités de CMCAS

**Envie de participer à une activité de votre CMCAS ou d'une autre CMCAS près de laquelle vous êtes en vacances ou en séjour que vous bénéficiez ou non d'un hébergement CCAS ?**

Désormais, vous pouvez vous inscrire à celle-ci en ligne, sous réserve que votre CMCAS de rattachement et la CMCAS proposant l'activité qui vous intéresse aient adhéré au programme\*.

D'un ordinateur ou de votre téléphone, accédez à l'accueil du site internet de votre CMCAS en scannant ce QR code :

Il ne vous reste plus qu'à sélectionner dans « mes activités de CMCAS » l'activité de votre CMCAS ou CMCAS partenaire.



Vous pourrez effectuer le paiement sécurisé et, pour certaines activités, le paiement échelonné peut vous être proposé.

Cette nouvelle possibilité portée par FO Énergie répond aux besoins d'instantanéité et de simplicité permettant une accessibilité facile aux activités sociales par tous les bénéficiaires, nous revendiquerons dans les Conseils d'Administration des CMCAS non adhérentes leur adhésion à ce programme.

\*Agen • Angoulême • Ardennes Aube Marne • Aude Pyrénées Orientales • Béarn Bigorre • Bourg-en-Bresse • Bourgogne • Cahors • Essonne • Gironde • La Réunion • La Rochelle • Limoges • Loire • Lorraine Sud Haute-Marne • Mayotte • Metz EDF • Metz Régie • Montluçon • Moulins Vichy • Nice • Seine-Saint-Denis • Thionville • Tours-Blois • Tulle Aurillac • Val-de-Marne • Yvelines



## Vous êtes nouvellement embauché ? Comment bénéficier des activités sociales des IEG ?

Quelques démarches sont nécessaires pour vous et votre famille afin de devenir bénéficiaires des Activités Sociales de plein droit.

La CCAS devra créer votre Numéro d'Identification Agent (NIA) composé de 8 chiffres.

### À noter :

Votre NIA est permanent et constitue votre identité dans les Activités Sociales. Il vous sera essentiel pour toute connexion à votre espace personnel et pour retenir des activités.

#### Pour cela, vous devez :

- Compléter cette fiche contact :
- Joindre une photocopie de votre avis d'imposition (ou non-imposition) de l'année N-1 pour tous les membres du foyer.

Lors d'une mutation dans le cadre de votre carrière, pensez aussi à remplir la fiche ci-dessus.

**Dans ce cas, il vous suffit de le signaler auprès de la CMCAS dont vous dépendez sur votre nouveau poste.**

- Joindre le document confirmant votre mutation (à demander à votre service RH).

### Bon à savoir ! :

Votre NIA et mot de passe ne changent pas.  
Si vous avez oublié votre NIA, contactez votre CMCAS.



# Réforme des retraites

## Une mise en danger de la démocratie

---

**Depuis juillet 2019 et le rapport DELEVOYE, le discours affiché du Gouvernement a été à l'identique de celui de 2003 porté par le ministre FILLON : pour garantir le système de retraite, les salariés devront fournir des efforts.**

Le Gouvernement a tenté dans un premier temps la mise en œuvre d'une réforme systémique avec le système universel par point qui aurait balayé d'un revers de la main les 42 régimes de retraite existants. Face à la mobilisation des salariés, le Gouvernement a reculé sur ce projet.

En 2023, après de pseudo consultations pendant lesquelles aucune des propositions des organisations

syndicales n'a été prise en compte, le Gouvernement revient à l'offensive avec un projet de réforme paramétrique. Recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, accélération de la réforme TOURAINE et suppression des régimes de retraite particuliers, dont celui des Industries Électriques et Gazières au menu de cette réforme.

Depuis janvier et tout au long du parcours parlementaire de cette loi, les salariés se sont mobilisés contre ce projet de réforme. Mobilisation soutenue par plus de 75 % des Français.

Malgré cela, le Gouvernement a décidé de passer en force au niveau de l'Assemblée nationale, après avoir

utilisé les articles 47.1, 44.3, il sort l'arme ultime avec le 49.3. Le Conseil constitutionnel a ensuite fini le travail en censurant 6 articles de la loi qui contenaient le peu d'ambition sur l'emploi des seniors, le droit à l'information, la pénibilité pour les contractuels de la fonction publique...

Dans les heures qui ont suivi, le président a promulgué cette loi.

Au-delà du fond de cette réforme et de l'injustice ou de la brutalité qui y est inhérente et que FO condamne et combat, la forme employée par le Gouvernement est tout simplement indigne d'un régime démocratique tel que le nôtre.

Nous ne commenterons pas le niveau pathétique des débats à l'Assemblée nationale, ou les prises de parole des uns ou des autres, ou encore les messages sur les réseaux sociaux, mais nous nous interrogeons néanmoins sur les conséquences de la forme de ceux-ci qui ont renvoyé auprès des Français une image indigne de la représentation nationale...

Au niveau du Conseil constitutionnel, sa décision démontre clairement qu'elle est plus politique que juridique et est d'ailleurs contestée à juste titre par des

spécialistes de droit constitutionnel. Cette décision du Conseil constitutionnel qui a notamment validé l'utilisation de l'article 47 § 1 de la Constitution pour réformer l'âge de départ en retraite. Cette décision du Conseil constitutionnel est juridiquement contestable et offre des pouvoirs plus larges encore au Gouvernement et fragilise notre Parlement.

Alors que cette réforme est rejetée par une très grande majorité de Français, l'entêtement du Gouvernement laissera des traces indélébiles. Cela renforcera la colère des

salariés et creusera un peu plus encore la défiance entre les citoyens et les institutions de la République.

Alors que FO était prête à étudier des pistes alternatives aux mesures d'âge, à parler emploi des seniors, aménagement des fins de carrière, pénibilité, égalité entre les femmes et les hommes, pouvoir d'achat des retraités, conditionnalité des aides publiques, le Gouvernement a été imperméable vis-à-vis de la parole syndicale.

**Cette réforme n'a aucune légitimité sociale,  
ni de légitimité populaire,  
pas de légitimité démocratique  
et met clairement en danger la démocratie.**





## Projet de fusion de l'ASN et de l'IRSN

**Dans le cadre de la relance de la filière du nucléaire, le gouvernement a essayé un nouveau camouflet. La fusion de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) dans l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a été retoquée en première lecture par les députés le 15 mars dernier. Une majorité de députés a repoussé le projet de transférer les compétences de l'IRSN à l'ASN et affirmé la nécessité d'une organisation duale de la sûreté nucléaire par l'adoption d'un amendement du groupe LIOT.**

En effet, au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat ce projet de loi a été fortement critiqué tant sur la forme que le fond. Présenté à marche forcée, ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni d'aucune étude d'impact. Ils ont estimé qu'il ne doit pas engendrer de pertes de compétences d'expertise ou de recherche et ne doit pas générer de la confusion entre les fonctions d'expertise et de contrôle, rappelant que l'IRSN émet un avis sur les décisions de l'ASN.

Du côté des salariés de l'IRSN, plusieurs centaines se sont mis en grève et ont manifesté contre ce projet, qu'ils estiment précipité et portant atteinte à leur indépendance. Les salariés sont inquiets parce

qu'ils sont dans le flou. Dans cette période de flottement, faut-il craindre une fuite des cerveaux ? Trop de départs réduiraient l'expertise à disposition de l'ASN et sa crédibilité.

La relance du nucléaire est une nécessité pour accompagner la transition écologique et assurer notre indépendance énergétique. Pour autant, le Gouvernement ne doit pas confondre vitesse et précipitation comme pour la réforme des retraites, si l'on veut mettre toutes les chances de réussite sur cet énorme, couteux et long chantier. Il y a des sujets pour lesquels les risques sont à proscrire, la sûreté nucléaire en est un. Affaire à suivre.

# La Fondation du Groupe EDF C'est quoi ?

Depuis plus de 30 ans, la **Fondation du Groupe EDF** agit au service de l'intérêt général sur 3 domaines :

## ENVIRONNEMENT

Elle soutient des projets dans la métropole, les territoires d'outre-mer et à l'international.

**La fondation s'engage notamment à respecter 3 objectifs de développement durable :**

- **Énergie propre et d'un coût abordable.**
- **Inégalités réduites.**
- **Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.**

Le Conseil d'Administration de la fondation est composé de :

- 11 administrateurs, représentants des 5 membres fondateurs (EDF, Enedis, Dalkia, EDF Renouvelable, Citélum).
- 4 administrateurs, représentants des salariés du Groupe EDF.

## INCLUSION

● 7 administrateurs externes, personnalités qualifiées choisies pour leur expertise siègent au Conseil d'Administration, au comité de sélection, au comité territorial international, et au comité territorial national.

Dans ces différentes instances, notre représentant est amené à examiner et émettre des avis sur les grands programmes de la fondation et le budget qui y est associé. Son avis est également sollicité sur les projets présentés par les associations.

FO s'attache à veiller à ce que les projets présentés par les associations rentrent dans les domaines couverts par la fondation. Nous portons une attention particulière sur l'engagement des salariés au sein des associations locales ou à l'étranger par le biais du bénévolat, mais surtout par le mécénat de compétence.

## ÉDUCATION

**Portant des valeurs de solidarité, FO Énergie s'inscrit pleinement dans les travaux de la fondation au travers des projets portés par les associations œuvrant au plus près des plus défavorisés.**



# Anniversaire de la nationalisation

## Les électriciens et gaziers refusent le cadeau du gouvernement

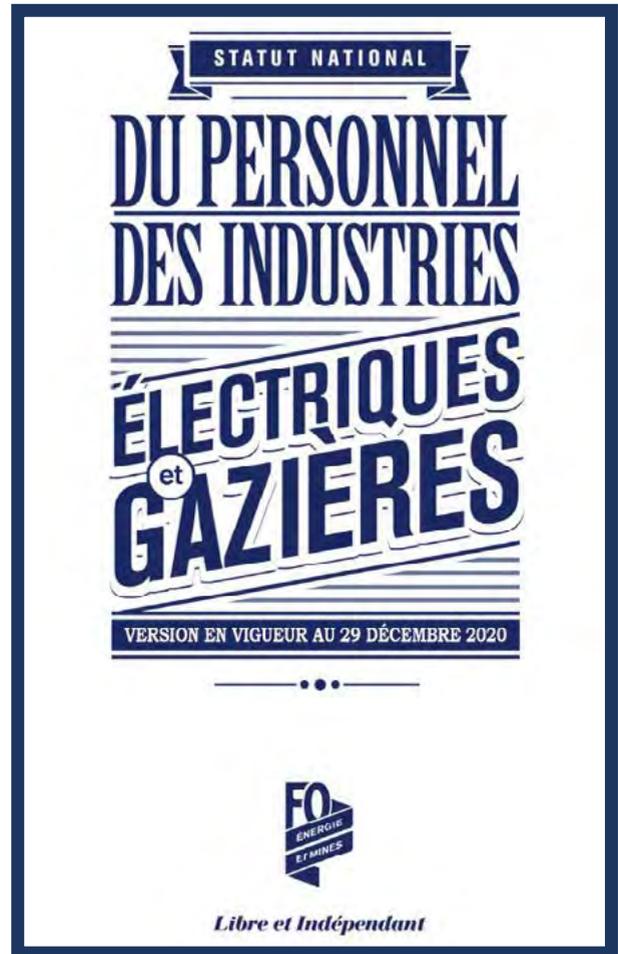
Le 8 avril 1946, le gouvernement légiférait pour nationaliser près de 1400 entreprises de production de distribution d'électricité et de gaz en donnant naissance à EDF et GDF. Le service public de l'électricité et du gaz, servant l'intérêt général du pays et des Français et porté fièrement par les électriciens et gaziers, voyait donc le jour permettant l'accès à l'énergie pour tous, au même tarif et à un coup plus modéré que nos voisins européens.

Une vision résolument moderne, qui encore aujourd'hui, devrait être plébiscitée.

« Devrait », car malheureusement depuis la dérèglementation du marché de l'énergie, les gouvernements de ces 40 dernières années, se sont soumis à la politique ultra libérale de la Commission Européenne qui souhaite la mise à mort du modèle français.

Pourtant, différents évènements ont mis en avant l'aspect essentiel du service public de l'électricité et du gaz et des personnels qui en ont la charge. Tempêtes, pandémie, sécurité d'approvisionnement, explosion des tarifs ont mis en exergue le fait que l'énergie et celles et ceux, qui en avaient la charge, étaient indispensables.

Malgré cela, les électriciens et gaziers subissent des attaques incessantes sur leur « statut ». C'est le cas actuellement avec



la réforme des retraites actant un recul social par la suppression du régime particulier de retraite des Industries Électriques et Gazières.

Alors que les personnels des IEG ont toujours su s'adapter et continuer à assurer les missions de service public qui leur ont été confiées, ils en sont remerciés par la suppression d'un pan de leur statut mettant en péril à terme le statut lui-même. Un lamentable et indigne cadeau d'anniversaire de la part du gouvernement à l'occasion du 77<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 8 avril 1946.

**Les électriciens et gaziers, contrairement aux gouvernements de ces 40 dernières années, n'ont pas oublié qu'ils ont en charge un instrument fondamental de la vie du pays !**

# Décarbonation de l'énergie

## L'UE se trompe encore d'objectifs

**Le changement climatique est au cœur de bon nombre de débats et influence directement ou indirectement notre quotidien. La transition écologique est une réponse nécessaire à ces changements qui s'imposent à nous et la décarbonation de l'énergie en est une des facettes.**

Le 30 mars, les eurodéputés ont conclu un accord sur la loi relative aux énergies renouvelables. Celle-ci comprend un objectif juridiquement contraignant visant à « *porter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale de l'UE à 42,5 % d'ici 2030* », selon une déclaration publiée à l'issue des négociations.

Si l'on peut saluer le volontarisme affiché, cet accord ne portant que sur les ENR, il est permis de se demander ce qui est réellement visé et quelle est la volonté sous-jacente.

La France et l'Allemagne, chacune soutenue par ses partisans, se sont fortement opposées sur la possibilité de déduire des objectifs de l'UE en matière d'énergies renouvelables l'hydrogène produit à partir d'énergie nucléaire, et donc à faible teneur en carbone.

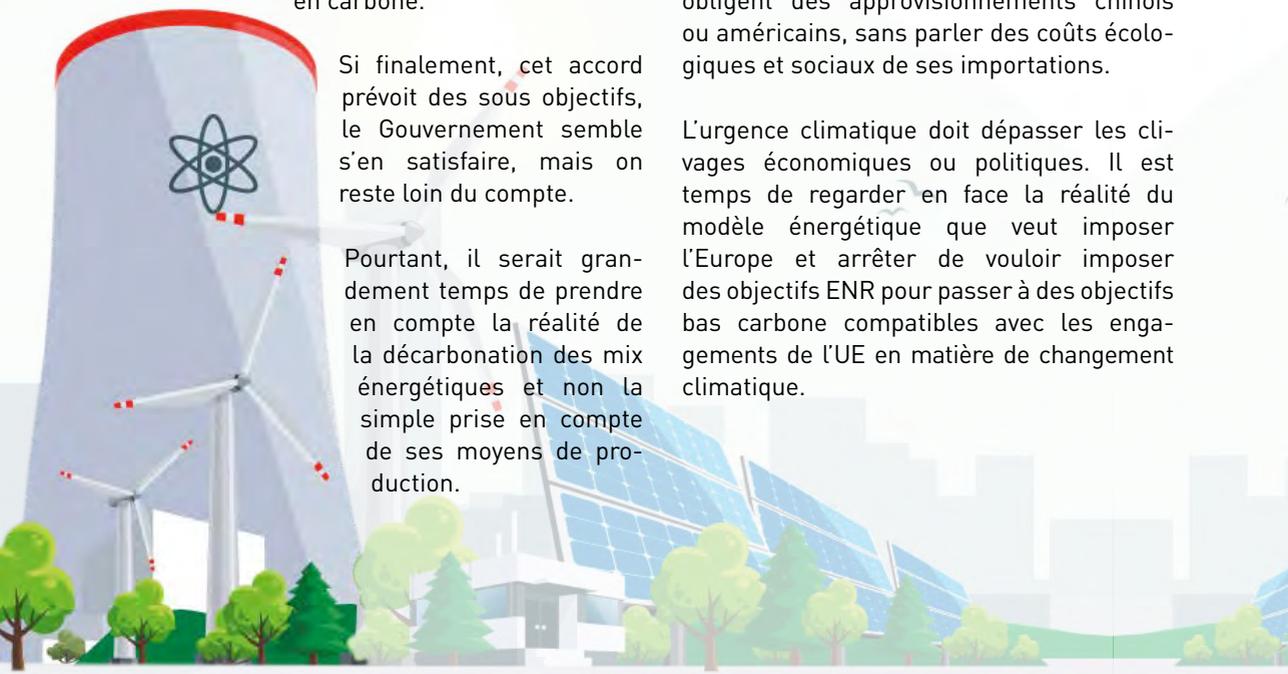
Si finalement, cet accord prévoit des sous objectifs, le Gouvernement semble s'en satisfaire, mais on reste loin du compte.

Pourtant, il serait grandement temps de prendre en compte la réalité de la décarbonation des mix énergétiques et non la simple prise en compte de ses moyens de production.

Le mix énergétique français est décarboné à 90 % grâce à sa production d'origine nucléaire, quand nos voisins allemands font tourner leur centrale à charbon pour compenser la fermeture de leurs centrales nucléaires ! Si l'Allemagne tourne la page du nucléaire, elle ne tourne pas celle du CO<sub>2</sub> avec une émission au kWh de 550 g contre 42 g pour la France !

Avec un prix moyen du kWh en 2019 de 344,6 \$ pour l'Allemagne, supérieur de 60 % à celui de la France, on peut comprendre leur désir d'affaiblir la compétitivité économique française. Mais cela se fait au détriment d'opportunités pour l'Europe et crée de nouvelles dépendances ou les installe durablement. Les projets de constructions d'usine de panneau solaire ou de batterie en Europe en sont un exemple flagrant : ils ne sont pas prêts d'entrer en activité et obligent des approvisionnements chinois ou américains, sans parler des coûts écologiques et sociaux de ses importations.

L'urgence climatique doit dépasser les cliques économiques ou politiques. Il est temps de regarder en face la réalité du modèle énergétique que veut imposer l'Europe et arrêter de vouloir imposer des objectifs ENR pour passer à des objectifs bas carbone compatibles avec les engagements de l'UE en matière de changement climatique.





## Fin des Tarifs Réglementés de Vente de Gaz

**Les Tarifs Réglementés de Vente de Gaz naturel (dits TRVG) fixés par les pouvoirs publics sont commercialisés uniquement par les fournisseurs historiques de gaz naturel (Engie et les 22 Entreprises Locales de Distribution « ELD »).**

Les TRVG étaient ouverts aux consommateurs résidentiels et aux copropriétés consommant moins de 150 MWh par an. Ils concernaient 2,4 millions de clients résidentiels au 30 novembre 2022, dont 93 % chez Engie et environ 7 % chez les Entreprises Locales d'Électricité.

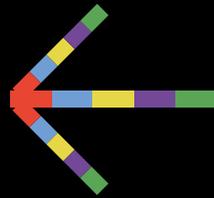
En application de la loi Énergie et Climat du 8 novembre 2019, les TRVG prendront fin le 30 juin 2023. Les clients n'ayant pas changé d'offre à cette date seront transférés automatiquement vers une offre de bascule chez leur fournisseur historique. Par ailleurs, après le 30 juin 2023, la CRE publiera, en application de la Loi de finances, une référence de coût d'approvisionnement du gaz permettant l'application du bouclier tarifaire, si le Gouvernement le prolonge après cette date (prolongation possible par décret jusqu'au 31 décembre 2023).

En opposition au TRV, les particuliers pourront souscrire une offre de marché. Ils paieront alors un prix du gaz en fonction des prix sur le marché à la date de signature. Toutefois, les prix de marché fluctuent énormément en fonction de l'actualité. Ils sont très dépendants des décisions géopolitiques, des températures, de la demande, de l'offre, etc.

Une fois de plus, les consommateurs risquent de voir leur facture d'énergie s'alourdir dans cette période d'instabilité où leur pouvoir d'achat est déjà en berne grevé par l'augmentation des prix de l'alimentaire, de l'essence et autres. Pour FO, le gaz a toute sa place dans un mix énergétique raisonné. À présent, il incombe au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour assurer sa sécurité d'approvisionnement et un prix raisonnable pour nos citoyens et la compétitivité de nos industries.

# GROUPE 3E

CONSTRUCTEURS  
D'ALTERNATIVES



● Expertise économique, financière, sociale ou SSCT ; Audit comptable ; Formation des élus ; Accompagnement des CSE... ● Le Groupe 3E est un collectif d'experts engagés aux côtés des représentants du personnel et des organisations syndicales. ● Envie de muscler vos avis ? De former vos équipes ? D'entendre un autre point de vue ? ● [groupe3e.fr](http://groupe3e.fr)

# Notre administrateur André LEBROT

## nouveau vice-président de la CNIEG

**Le Conseil d'Administration de la CNIEG s'est réuni le 30 mars afin de procéder à son installation pour une nouvelle mandature de 5 ans par suite de l'arrêté de nomination du 14 février dernier. Il a procédé à l'élection de son président et de son vice-président puis a réparti les différents administrateurs au sein des différentes commissions.**

Pour rappel, les fonctions de président et vice-président sont assurées, en alternance, d'une part par un membre du collège des représentants des employeurs (UFE-UNEMIG) et, d'autre part, par un membre du collège des représentants des salariés (CFDT-CFE/CGC-CGT-FO). La durée des mandats de président et de vice-président est de deux ans et demi.

Le nouveau président du Conseil d'Administration est Monsieur Jean-Marc LEFEUVRE (UFE) et le vice-président est Monsieur André LEBROT (FO).

Il est à noter que FO Énergie et Mines accède pour la toute première fois à la présidence/vice-présidence depuis la création de la CNIEG au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Un grand bravo à André pour son élection dans une période très compliquée et très chahutée pour notre régime spécial de retraite en raison du projet de réforme des retraites que nous combattons depuis le mois de janvier.



À gauche, **Jean-Marc LEFEUVRE** qui assurera la présidence jusqu'en septembre 2025 et à droite, **André LEBROT** qui prendra le relais à la présidence à compter de cette date, et ce jusqu'à la fin du mandat en mars 2028.

# Vous êtes proche de la retraite, ce message vous concerne...

---

**Nous avons été alertés sur le fait qu'il y avait ces 2 dernières années une recrudescence de dossiers de demande de révision de la date de liquidation de la retraite statutaire. Malheureusement, dans la grande majorité des cas, il s'agit d'un oubli pur et simple de l'affilié qui s'inquiète dès les premiers jours de sa mise en inactivité de ne pas encore avoir perçu le versement de sa première pension.**

25 situations à traiter sur environ 3600 départs, cela fait moins de 1 % !

Mais lorsque vous êtes concernés, cela fait mal de se retrouver sans revenus durant un mois voire plus.

## **Alors, comment faire pour éviter que cela vous arrive ?**

Avant tout, participez à la réunion d'information qui vous est proposée par webconférence « **Bien préparer sa retraite** » qui a pris le relais des traditionnelles RIA. Pour rappel, ces réunions sont proposées à moins de 3 ans de votre ouverture des droits.

Dès que vous aurez réceptionné le courrier de réponse de votre employeur à la

suite de votre demande de retraite, commencez à effectuer les premières démarches en ligne et vérifiez vos données administratives. Vous pouvez vérifier et mettre à jour si besoin vos éléments de carrière et bien entendu effectuer une dernière simulation.

Mais le plus **important**, sera d'effectuer votre demande en ligne et de ne pas oublier de **cliquer sur le bouton « validez ma demande »**.

Vous pouvez effectuer cette demande en ligne à moins de 3 ans de votre départ, mais sachez qu'il est fortement conseillé de le faire au plus tard à moins de 6 mois de la date de départ.

Une fois le courrier fait à l'employeur et pour ne pas oublier de faire votre demande en ligne sur le site de la CNIEG, prévoyez une alerte dans votre agenda ou programmez l'envoi d'un mail de rappel au jour que vous souhaitez effectuer votre demande en ligne.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre représentant syndical.



# L'inFO c'est ici !



Suivez-nous !



[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)



@FOenergie



@FOEnergieetMines



@fo\_energie\_et\_mines



brèves

Résultats du sondage  
restauration méridienne



## Restauration méridienne Vous souhaitez des évolutions !

**En cette période d'inflation, la restauration méridienne est un des leviers pouvant permettre aux salariés de s'en sortir un peu mieux à la fin du mois.**

FO Énergie a souhaité faire le point sur les solutions auxquelles vous avez accès, quel retour vous en faites et ce vers quoi vous aspirez. Nous vous avons donné la parole à travers un sondage auquel vous êtes plus de 7400 personnes à avoir répondu et nous vous en remercions.

Il se dégage clairement de vos expressions le souhait de la mise en œuvre du ticket restaurant et une amélioration en termes de qualité/prix des restaurants conventionnés que vous fréquentez. Nous porterons vos demandes auprès des employeurs de la Branche des IEG et également auprès de la CCAS afin de répondre à vos souhaits légitimes.

## Comité Fédéral National

FO Énergie et Mines



Conformément aux statuts de la fédération, le CFN s'est réuni à Avignon les 16 & 17 mai 2023. Ce Comité a été l'occasion de faire un point sur l'activité de la fédération depuis le dernier congrès de Montpellier de 2021.

**Cap et priorité ont été mis sur les élections IRP 2023 tout en continuant à défendre les intérêts des personnels des IEG en combattant les projets de reculs sociaux tels que la suppression du régime de retraite des IEG et en revendiquant la création de droits nouveaux.**



## FO agit pour l'emploi

**Le Fonds Agir Pour l'Emploi du groupe EDF participe à l'insertion ou la réinsertion des hommes et des femmes éloignés de l'emploi.** Ce modèle permet aux salariés et retraités du Groupe de s'engager socialement et d'aider par leurs dons, abondés par l'entreprise, les plus démunis à retrouver un emploi. FO Énergie et Mines s'implique au sein du FAPE mais aussi auprès des associations accompagnées par celui-ci. Le 30 mars 2023, la fédération a fait don de matériels informatiques à l'Association Solidarité Nouvelle Face au Chômage, en présence de Martin LEYS, Président du FAPE.




Vision du Monde

**GLOBAL 6K**

FOR WATER

Les 6 Km pour l'eau



2023 - Projet au KENYA

**844 Millions**

de personnes sans eau potable

du 2 mai au 14 juillet 2023

Mouillons le maillot  
pour l'accès à l'eau potable !

## Les 6 KM pour l'eau. FO dit banco !

La fondation du Groupe EDF s'engage aux côtés de Vision du Monde pour faciliter l'accès à l'eau potable dans le monde à travers une action de solidarité : les 6 km pour l'eau. Cette action permet à chacun, à sa façon, où il le souhaite, quand il le souhaite, d'aider un village à accéder à l'eau potable.

**L'objectif est double : prendre conscience de la pénibilité de la « corvée d'eau » et participer au financement d'un projet d'accès à l'eau potable dans des zones reculées.**

Du 2 mai au 14 juillet, FO Énergie a décidé de mouiller le maillot en participant à cette action solidaire et citoyenne.



Allocation d'aide  
au Retour à l'Emploi

## Assurance chômage

Le 24 mars, pour la première fois depuis la création du système d'assurance chômage en 1958, l'UNEDIC a voté une seconde revalorisation de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) au cours de la même année. C'était une demande des organisations syndicales pour que les demandeurs d'emploi puissent faire face à l'inflation et à la baisse de leur pouvoir d'achat. Jusqu'alors une seule revalorisation était possible. Une hausse de 1,9 % a pris effet le 1<sup>er</sup> avril, près de 2 millions de personnes sont concernées.

## Réforme du marché de l'électricité

Le 14 mars, la Commission européenne a présenté une révision du fonctionnement du marché de l'électricité. La demande de découplage de la France et de l'Espagne n'a pas été suivie, le prix de l'électricité dépend toujours de la dernière centrale appelée pour répondre à la consommation. Ce n'est pas une refonte du système, une possibilité est donnée aux contrats de fourniture de plus long terme pour les énergies renouvelables et le nucléaire. Cela n'assure clairement pas une baisse des prix pour les usagers.





Devenons l'énergie qui change tout.

# NON, L'ÉLECTRICITÉ N'EST PAS TOUJOURS PLUS VERTE AILLEURS.

EDF, leader européen des énergies renouvelables\*.

RCS PARIS 532 081 317



PARTENAIRE  
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

\*Source : Étude PwC – Changement climatique et électricité – Facteur carbone européen, comparaison des émissions de CO<sub>2</sub> des principaux électriciens européens (décembre 2020).